

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 12 décembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance à l'espace Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Etaient présents** : MM. Lahsaine AIT BABA, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,  
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

**Formant la majorité des Membres en exercice.**

**Absents excusés** : MM. Marc-Antoine JAMET, Benoit BALUT.

**Absents non excusés** : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,  
Mme Brigitte ROIX.

**Avai(en)t donné pouvoir** :

**M. Lahsaine AIT-BABA  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

**DATE DE SEANCE**

12 décembre 2023

**DATE DE CONVOCATION**

06 décembre 2023

**DATE D'AFFICHAGE**

15 décembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 16

PRESENTS 12

PROCURATION(S) 0

VOTANTS 12

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité.

**Certifiée conforme et exécutoire.**

**Notifiée aux intéressés.**

**La Vice-présidente**

### **Délibération n° 2**

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION ET CORRECTIONS**

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au conseil d'administration :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1 occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, des modifications sont à prévoir dans le cadre de départs (fin de détachement, retraite), recrutements d'agents en contrat de 3 ans, et mise en stage.

• **Intégration directe avec transformation de grade :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
14/12/2023	Adjoint technique	Adjoint administratif

Dans le cadre de la mise en cohérence des affectations et des agents de la Ville et du CCAS, il est proposé que :

- Les agents du service emploi soient affectés sur la Ville. En effet, le service emploi, par la dynamique instaurée par la création du Hub de l'emploi, s'est détaché du traitement social de cette mission.
- L'agent en charge du PRE et l'agent en charge du secrétariat soient affectés sur le CCAS.

• **Suppression de poste :**

Date d'effet	Grade	Temps de travail
01/01/2024	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC
01/01/2024	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC
01/01/2024	Adjoint administratif	TC
01/01/2024	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC

• **Création de poste :**

Date d'effet	Grade	Temps de travail
01/01/2024	Animateur	TC
01/01/2024	Rédacteur	TC

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la

procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

- **Vu** l'avis du CST du 11 décembre 2023
- **D'APPROUVER** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

**Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)**

- **APPROUVE à l'unanimité** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La Vice-présidente,**

**Maryline DESLANDES**